



ISERE
38360 NOYAREY

Extrait du registre des délibérations et des
décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 23 février 2026

DELIBERATION N°2026-012

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 038-213802812-20260223-DELIB2026_012-DE

L'an 2026, le 23 février, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 18 février 2026, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Gérard FEY, Didier PERRIN, Sandrine CURTET, Christine AUDOUARD, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Annie PONTHEUX, Prazeres RIBEIRO.

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR :

Sandrine MOUTIN pouvoir à Christine AUDOUARD, Stéphane COUDERT pouvoir à Sandrine CURTET, Kévin PORTIER pouvoir à Didier PERRIN, Yoann SALLAZ-DAMAZ pouvoir à Nelly JANIN QUERCIA.

ABSENT :

Patrick COMMERE

Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de conseillers votants : 17

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sandrine CURTET a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/01/2026

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 26/01/2026. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2026-012 : Création d'emploi non-permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Christine AUDOUARD, Rapporteure

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – I – 1° ;

VU la délibération n°2020-031 du 28 juillet 2020 autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, à savoir pour assurer l'entretien des espaces verts, l'organisation de manifestations communales, la manutention et divers travaux dans les bâtiments communaux ;

PROPOSE au Conseil municipal :

- La création à compter du 1^{er} avril 2026 d'un emploi non-permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint technique Ppal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet ;

Cet emploi non-permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée allant sur 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois, du 1^{er} avril 2026 au 30 octobre 2027 inclus.

Il (elle) devra justifier d'une expérience soit dans l'entretien des espaces verts, soit dans l'entretien de bâtiments (peinture, plomberie, électricité, manutention).

Les crédits correspondants sont inscrits au budget communal, chapitre 12.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE son accord pour la création de cet emploi non-permanent.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 17

Affiché le : 25/02/2026
Reçu en préfecture le : 25/02/2026
Exécutoire le : 25/02/2026

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 24/02/2026

Le Maire,
Nelly JANIN QUERCIA

